

GROUPES D'AUTEURS POLYCRIMINELS ORGANISÉS

L'époque où les criminels se spécialisaient dans un domaine criminel unique est aujourd'hui révolue. C'est pourquoi le plan national de sécurité 2012-2015 ne se borne pas à établir une liste de phénomènes criminels prioritaires, mais insiste également sur la nécessité de lutter contre les groupes d'auteurs organisés et polycriminels actifs dans plusieurs formes de criminalité (traite des êtres humains, drogue, cambriolages, ...).

Le PNS précise que ce type de criminalité requiert une approche par projets, proactive et axée sur les (groupes d') auteurs en tant que tels. Au sein de la police fédérale, c'est la Direction de la lutte contre la criminalité grave et organisée (DJSOC) qui s'est vu confier la tâche de coordonner l'analyse, la détection et la recherche des groupes d'auteurs polycriminels.

QU'ENTEND-ON PAR GROUPE D'AUTEURS POLYCRIMINEL ORGANISÉ ?

Les expressions « association de malfaiteurs » ou « organisation criminelle » sont fréquemment rencontrées et connues de tous. Elles font l'objet de définitions sociologiques, criminologiques ou même légales (dans le Code pénal).

Depuis quelques temps, on assiste à l'émergence de nouvelles appellations. On parle de « groupes d'auteurs itinérants », qui est une notion qui recouvre une réalité elle aussi bien définie et qui fait aujourd'hui l'objet d'une attention particulière.

On parle également de « groupe d'auteurs polycriminels organisés » qui est une appellation plus récente et qui peut s'appliquer (mais pas toujours) aux trois notions précédentes. Le groupe d'auteurs polycriminels organisés se définit comme tel :

Il s'agit :

- d'une association de plus de deux personnes (= groupe d'auteurs) ;
- qui commet des faits criminels graves ;
- qui est active dans deux phénomènes criminels différents au minimum, dont chacun a pour but d'obtenir des avantages patrimoniaux (= polycriminels) ;
- qui est caractérisée par une certaine pérennité (on ne vise donc pas une association momentanée, fortuite, spontanée) ;
- avec une division des tâches ;
- qui se traduit par une structure claire (= organisé).

On a donc affaire à un groupe d'auteurs qui se diversifie et fait preuve de flexibilité, d'opportunisme et de réelles capacités d'adaptation. En d'autres mots, il s'agirait d'une entreprise performante si ses activités étaient commerciales et non criminelles.

Vu les caractéristiques des groupes d'auteurs polycriminels organisés, le défi lancé aux autorités en général et à la police en particulier de lutter contre ce type de groupes d'auteurs est de taille. Leur réponse doit être à la mesure du défi.

RÉPONSE POLICIÈRE

La lutte contre les groupes d'auteurs polycriminels organisés nécessite une approche transversale, c'est-à-dire centrée non sur un phénomène criminel mais bien sur le groupe d'auteurs lui-même. Il s'agit d'en identifier les membres, de détecter leurs rôles respectifs, de mettre au jour la structure et le fonctionnement du groupe pour le démanteler et mettre un terme à ses activités.

L'arsenal à la disposition des autorités comprend des mesures judiciaires ou administratives, répressives et préventives. Diverses autorités ont ici un rôle à jouer, chacune dans leur domaine de compétence : police intégrée, autorités judiciaires, services d'inspection (sociale, fiscale, ...), services publics fédéraux, autorités communales, etc.

La police (judiciaire) fédérale a, de son côté, mis en place un programme dont les objectifs sont l'identification et le démantèlement des groupes d'auteurs polycriminels ainsi que la mise en œuvre de l'approche administrative de ces groupes d'auteurs. Elle vise à atteindre ces objectifs notamment en coopérant de façon poussée avec tous ses partenaires policiers ou non, nationaux et internationaux, en faisant preuve de flexibilité, et en développant son expertise.

ET VOUS ?

Sauf exceptions notables (comme les bandes criminelles de motards dont les membres revendiquent fièrement leur appartenance au groupe), les groupes d'auteurs criminels se font discrets et évitent d'attirer l'attention sur eux et les liens qui unissent leurs membres. C'est donc par le biais de leurs activités criminelles que le grand public sera confronté à leur existence.

Il revient aux autorités de s'attaquer aux groupes criminels en tant que tels. En revanche, chacun peut, à son niveau, contrecarrer leurs activités en adoptant certaines attitudes adéquates comme par exemple : prendre les mesures recommandées pour se prémunir des cambriolages ou des vols de/dans véhicules, refuser de recourir au travail au

noir, refuser d'acheter des biens d'origine suspecte ou proposés à des prix anormalement bas, privilégier les paiements par carte ou virements, ne pas encourager la mendicité organisée, déposer plainte systématiquement en cas de (tentative de) vol, d'escroquerie par internet, ...

Enfin, la lutte contre les groupes d'auteurs organisés passe aussi par un changement de mentalité qui consiste à ne plus sous-estimer ou considérer comme moins importantes certaines formes de criminalité qui se font sentir moins directement. En effet, les profits générés par les activités criminelles variées peuvent être colossaux et avoir un impact important sur la vie socio-économique (assurances, sécurité sociale, immobilier, entreprises, vie sociale, etc). En fin de compte, chacun d'entre nous est touché de façon plus ou moins importante et le plus souvent sans en être conscient.

En ce sens, la lutte contre les groupes d'auteurs polycriminels organisés est l'affaire de tous !